



CONCOURS REGIONAL IMAGE PROJETEE

Couleur – Monochrome – Nature

2024

1 – Conditions de participation.

La participation est ouverte aux auteurs des clubs et aux auteurs individuels, **affiliés** à la FPF. Les membres non fédérés peuvent participer ; ils seront notés mais non classés ; leur inscription doit être faite par le contact du club concerné

Nombre de photos par Club : **illimité**.

- Nombre de photos par Auteur : **4 maximum** par discipline.

Les photos présentées une année précédente, dans la discipline, sont exclues. Les images publiées dans les Florilèges FPF (toutes Compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un Concours "Photos" (sauf celles des concours "Auteurs"). Sont également dans ce cas les photos non publiées, mais qui avaient obtenu la note suffisante (exemple : photos éliminées pour cause de doublon ou toute autre raison).

Une même photo ne peut être présentée qu'une seule fois à une compétition Nationale "Photos", la même année. Par même photo, s'entend les images tirées du même déclenchement, après recadrage, désaturation ou autre traitement.

Sujet : libre, l'auteur prenant la responsabilité des sujets présentés (respect du droit d'auteur et du droit à l'image). Chaque auteur devra éviter (pour la diversité de la compétition et le respect des juges) de présenter plusieurs images similaires provenant d'une même prise de vue.

Un auteur participant dans une compétition nationale (Coupe de France, National 1) ne peut pas concourir en régional dans la même catégorie.

- Pour les montages ou assemblages photographiques, tous les éléments composant l'image finale doivent être la propriété de l'auteur. Il est interdit d'utiliser des images provenant d'Internet, y compris celle issues des banques d'images.
- Les images générées par l'Intelligence Artificielle sont formellement interdites. La créativité est libre à condition que toutes les modifications soient le fait de l'auteur.

L'auteur ou le club qui dépose des photos est garant du règlement. Une photo ne doit comporter aucun signe distinctif qui permettrait

L'identification d'un auteur ou d'un club par les juges, par l'ajout d'un texte sur la photo. Il n'est pas admis de texte ajouté qui ne figure pas sur la prise de vue d'origine.

2 - Le Concours Image Projetée comporte trois épreuves :

- Image Couleur
- Image Monochrome
- Nature Couleur ou Monochrome

Définition des images monochromes :

- Une œuvre noir et blanc allant du gris foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.
- Une œuvre noir et blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome ; une telle œuvre peut être, sous patronage FPF et FIAP, reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un Salon.
- Par contre, une œuvre noir et blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie Couleur. Une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous patronage FPF et FIAP.

Définition des Images Nature :

- Nature, Il est permis de présenter des photos d'animaux sauvages ou pris en parcs animaliers, à la seule condition que les animaux photographiés aient un comportement et un environnement paraissant naturel (pas de béton, grillages, bassin artificiel ou aliments rapportés).

Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ou qui ont sauté derrière une clôture sont admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle). Les animaux en captivité visible, les fleurs cultivées et les animaux domestiques y compris les chevaux de Camargue ne sont pas admis.

Les photos de paysages doivent être dépourvues de constructions ou d'éléments construits par l'homme.

Bien entendu la photo doit rester naturelle et tous les traitements de post-production sont limités. Les photomontages, les effacements ou inclusions d'éléments qui modifient l'image originale ne sont pas recevables.

Après avoir satisfait ces conditions, tout effort sera fait afin que toutes les photos nature soient du plus haut niveau artistique. Les images monochromes ainsi que le **focus stacking - Panoramique – Multi Exposition** sont admis.

3 – Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement par le site concours de la FPF. Les auteurs présentant dans les compétitions I.P. couleur ou monochrome, des images comportant un animal sauvage (animaux non apprivoisés, y compris les insectes) devront cocher la case prévue à cet effet.

<http://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions>

Se connecter, puis concours régionaux

Les inscriptions pourront être faites par chaque auteur ou de préférence, globalement, par un "Contact Club" (Président, trésorier, secrétaire ou contact Fédération).

Elles sont à faire impérativement **avant** le :

- **Dimanche 10 mars 2024 à minuit**

Attention ! L'accès aux pages concernant ces concours sera bloqué le jour de la fin des inscriptions et il ne sera plus possible après cette date d'ajouter, de supprimer ou de modifier les inscriptions.

- Les fichiers sont nommés par un numéro à 12 chiffres, les dix premiers sont le numéro de la Carte "Photographe FPF", les deux derniers correspondent au numéro d'ordre **général automatiquement** sur le site d'inscription aux concours. Les titres ont toute leur importance, limitez-les à 25 caractères. (Majuscule au début du titre et des noms propres).
- Chaque fichier au format JPEG est limité à 3 Mo. L'image doit s'inscrire dans un carré de **1920 X 1920 pixels** (avec au moins une valeur à 1920) et être présentée dans le sens de lecture. Pour la projection, les images verticales seront ramenées à 1080 pixels. Aucune modification ne sera apportée par les organisateurs.

4 – Jugement.

Composition du jury : trois personnes du monde photographique ou artistique reconnues, extérieures ou non à la Région, mais n'ayant aucun lien avec les clubs concourant dans la compétition qu'ils jugent.

Lesdites compétitions seront jugées par Internet.

La période de notation commence après la fin des inscriptions.

Les photos sont présentées dans un ordre aléatoire préservant l'anonymat des œuvres.

5 – Palmarès.

Proclamation des résultats : **le 30 mars 2024**

Classement général par œuvre.

Classement par Auteur : sur les 3 meilleures photos.

Classement par Club : sur les 6 meilleures photos.

Des récompenses seront offertes aux meilleurs auteurs de chaque catégorie, lors de l'assemblée Générale

6 – Sélection pour le Concours National 2 Image Projetée Couleur – Monochrome – Nature

Les meilleures images seront présentées au "Concours National 2",

En cas d'ex æquo, les places au "National 2" seront attribuées en priorité aux Clubs auxquels il manquerait 1 ou 2 photos pour atteindre les 6 permettant le classement au "National 1" sur 6 photos, puis par une sélection entre ces ex æquo, le cas échéant.

Un club ne peut avoir que **7** photos sélectionnées pour le National 2.

La participation au "Concours Régional" implique l'acceptation par l'auteur de laisser monter ses images, en cas de sélection pour le "National 2".

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Benoit COLLET, Commissaire Image Projetée Couleur et Monochrome : foto.bct44380@orange.fr

Jean-Christophe JAVault, Commissaire Image Projetée Nature : jcjavault@gmail.com

MODE D'EMPLOI – INSCRIPTIONS NON FPF - OPEN

Pour les participants non adhérents à la FPF, mais dont le club est affilié

Une procédure est effectivement prévue à cet effet.

Le responsable de club doit obligatoirement passer par l'espace : Base en ligne/ gestion de son club et inscrire cette personne comme un adhérent FPF, (avec obligatoirement une adresse mail). Cette inscription restera en **statut « non renouvelé »**.

Le membre devient **adhérent Open** avec un N° type 06-3000-0052

Il devra ensuite se connecter sur le site FPF : www.federation-photo.fr

Clubs et adhérents/espace adhérents/

Saisir Email /envoyez moi un lien

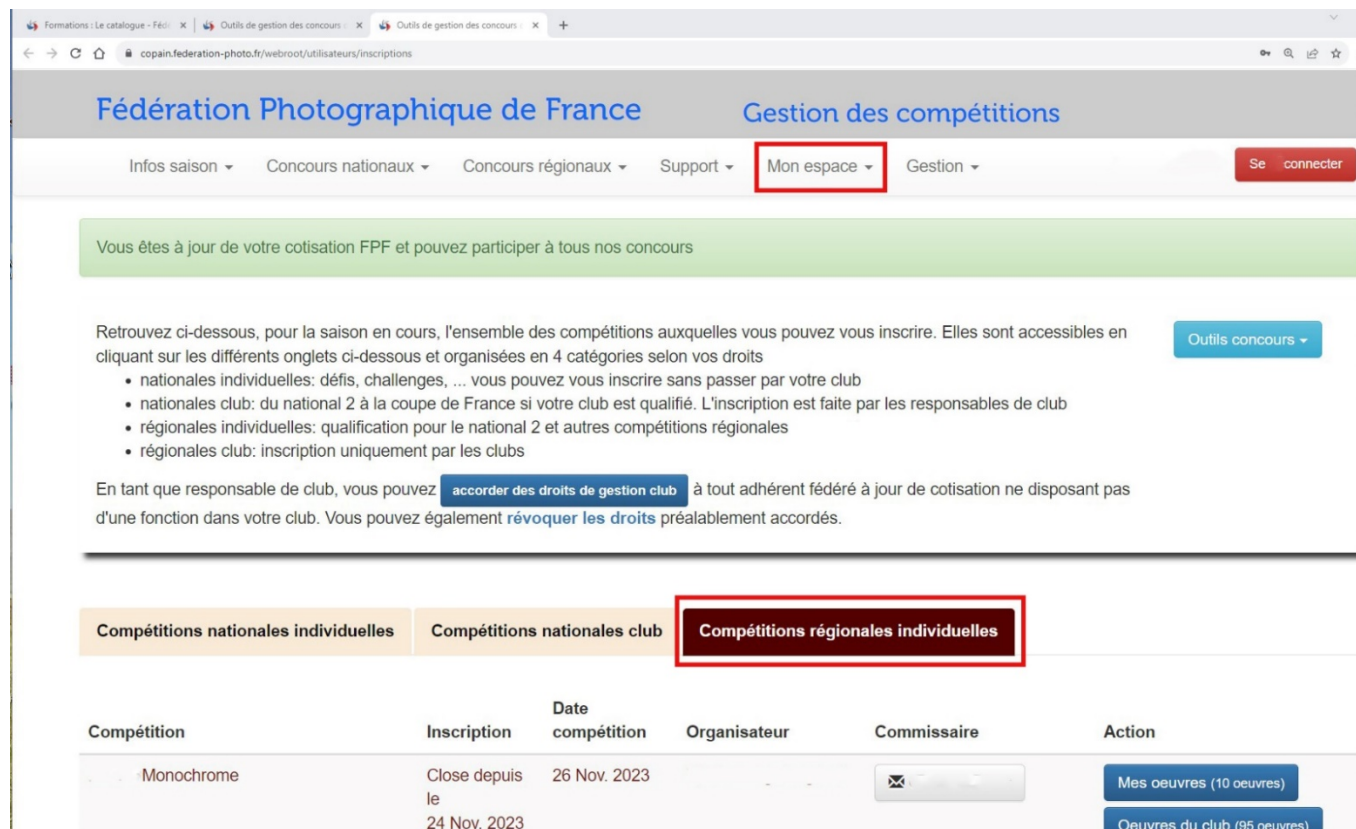
A réception de celui-ci, créer son mot de passe pour accéder à son compte

Pour les clubs non Fédérés, contactez le responsable compétitions

1 - Inscriptions des images sur le site :

<http://copain.federation-photo.fr/webroot/utilisateurs/inscriptions>

Vous allez dans mon espace, inscription et concours en cours



The screenshot shows the website interface for the Fédération Photographique de France. The navigation menu includes 'Infos saison', 'Concours nationaux', 'Concours régionaux', 'Support', 'Mon espace' (highlighted with a red box), and 'Gestion'. A 'Se connecter' button is visible in the top right. Below the navigation, a green banner states: 'Vous êtes à jour de votre cotisation FPF et pouvez participer à tous nos concours'. The main content area lists competition categories: nationales individuelles, nationales club, régionales individuelles, and régionales club. A blue button 'Outils concours' is present. Below this, a text block explains the role of the club responsible and includes a button 'accorder des droits de gestion club'. At the bottom, three tabs are shown: 'Compétitions nationales individuelles', 'Compétitions nationales club', and 'Compétitions régionales individuelles' (highlighted with a red box). Below the tabs is a table with columns: 'Compétition', 'Inscription', 'Date compétition', 'Organisateur', 'Commissaire', and 'Action'. The table contains one row for 'Monochrome' with the following details: 'Close depuis le 24 Nov. 2023', 'Date compétition: 26 Nov. 2023', and 'Action: Mes oeuvres (10 oeuvres) / Oeuvres du club (95 oeuvres)'. There is also a 'Se connecter' button in the top right corner.

2 - Puis vous choisissez la section à laquelle vous désirez participer - Attention seules les compétitions en bleu sont actives.

Pour cette compétition, vous pouvez inscrire au maximum 4 oeuvre(s).

Le format de vos oeuvres doit être:

- dimension maximale de 1920 x 1920 pixels
- au minimum, une des deux dimensions (largeur ou hauteur) doit être égale à 1920 pixels
- format jpeg et poids du fichier < 3 Mo

Saisissez vos oeuvres une par une en chargeant vos photos, fiches audiovisuelles ou dossier auteur et validez en "Envoyant votre oeuvre". Si vous avez fait une erreur, vous pourrez ensuite supprimer votre oeuvre. Pour modifier le titre d'une oeuvre existante, modifier le titre dans le champ prévu à cet effet puis appuyez sur Entrée. La modification sera alors prise en compte.

Lorsque vous remplacez vos photos, il est possible que le navigateur vous affiche vos anciennes photos en raison d'une absence de purge des données stockées par votre navigateur. Il vous faut alors vider le cache de votre navigateur en appuyant simultanément sur les touches "CONTROL" et "F5".

The image displays four identical submission forms arranged in two rows. Each form is titled 'Oeuvre n°1', 'Oeuvre n°2', 'Oeuvre n°3', and 'Oeuvre n°4' respectively. Each form contains a 'Titre:' label followed by a text input field containing the placeholder 'Titre de votre oeuvre'. Below the title field is a large dashed rectangular area for photo upload, containing the text 'Cliquez ici pour ajouter votre photo.' and 'Celle-ci apparaîtra dans le cadre une fois chargée.' At the bottom of each form is a blue button with the text 'Envoyez votre oeuvre n°X'.

Il ne vous reste plus qu'à inscrire vos photos en respectant les indications données ...

Saisissez le titre en minuscules (première lettre du titre en majuscule) maximum 100 caractères, puis n'oubliez pas cliquez sur "**Cliquez ici pour ajouter votre photo**" afin de sélectionner le fichier concerné sur votre ordinateur ou sur une source externe (les contrôles de tailles et de poids du fichier sont effectués à ce moment-là).

Cliquer ensuite sur le bouton « **Envoyer votre oeuvre n°1** », puis passez à la suivante

Répétez cette opération (4 images maximum).

Bonne chance....

Contact pour informations complémentaires sur les compétitions :

Gérard Barbier

06 83 053 053 - compet.fpf@gmail.com

